

THEME 1 Congrès académique Créteil	
Réussir, du collège au lycée	
RAPPORTEURS	
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahamalani	
<u>SOMMAIRE</u>	
INTRODUCTION	
• Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3 Une formation et une qualification pour tous • Fiche 1 Un droit au lycée pour tous p. 4 • Fiche 2 Cohérence du second degré p. 4 • Fiche 3 Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5 • Fiche 4 L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6 Le défi d'enseigner aujourd'hui • Fiche 5 Une école inclusive ? p. 6 • Fiche 6 Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7 • Fiche 7 Contenus, programmes, pratiques p. 7-8 • Fiche 8 Évaluation p. 8 • Fiche 9 Le numérique p. 8 • Fiche 10 Service public d'éducation et territoires p. 9 • Fiche 11 Éducation prioritaire, p. 9 Comment y parvenir : la mobilisation des personnels • Fiche 12 Les personnels face aux prescriptions p. 10 • Fiche 13 La vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension p. 10-11 • Fiche 14 La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11	
INTRODUCTION	
Les ambitions du SNES pour le second degré	

0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire * par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.

Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.

0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire à travers l'autonomie des établissements par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.

Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. La structuration du système éducatif en un premier bloc de la maternelle à la troisième, « l'école du socle », suivie du bloc « bac moins trois- bac plus trois », ne va pas dans le sens de la démocratisation de l'école. ~~He~~ Ces textes se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Cette loi de refondation ne marque pas de véritable rupture avec les orientations précédentes. Le SNES FSU se battra pour obtenir une réforme véritablement émancipatrice pensée autour du concept de culture commune et d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. ~~Le~~ SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés par les acteurs du système éducatif, pour ceux qui n'ont que

	l'école pour comprendre l'école, <i>Ils doivent</i> être construits en cohérence pour d'avantage faire sens , permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.
0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents. Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.	Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents. <u>Les PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui au Décrochage scolaire), sous la responsabilité des DCIO, doivent avoir les moyens de proposer des voies de formations diversifiées et conduisant à une qualification professionnelle.</u> Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.
0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.	Les moyens publics doivent aller à l'école publique. <u>Le SNES dénonce le financement de l'enseignement privé par des fonds publics et s'oppose à son opacité. Les établissements privés ont déjà annoncé qu'ils ne se plieraient pas à la réforme du collège et s'apprêtent à en tirer un avantage par rapport aux établissements publics dans une logique concurrentielle que le SNES condamne.</u>
0.4. Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.	

0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.	
Fiche 1	
Un droit au lycée pour tous	
1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.	Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège <u>unique pour tous</u> au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.
1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.	1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à <u><i>l'Etat</i></u> la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.
1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.	

Fiche 2	
Cohérence du second degré	
2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.	
2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.	Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège, car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés <u>et à l'initiative des collègues.</u>
2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.	Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation. <u>La volonté d'améliorer la liaison entre le cm2 et la 6ème ne saurait passer par la mise en place de telles instances managériales. Le SNES-FSU demande donc que ces conseils soient supprimés.</u>
2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Seconde prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester	Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Seconde prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques <u>afin de garantir l'accès de tous les élèves à la classe de seconde.</u> Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. <u>Les passerelles sont quasi inexistantes et elles doivent être développées avec les</u>

diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.	<u>moyens nécessaires à leur mise en place. Des dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être créés pour permettre le passage d'une voie à l'autre.</u> Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Le bac doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.
Fiche 3	
Structure collèges, lycées, formations supérieures, apprentissage	
	<u>Dans le contexte actuel, le SNES-FSU tient à rappeler qu'abonder les moyens nécessaires pour l'encadrement des élèves et assurer un cadrage national et annualisé des programmes disciplinaires sont des préalables nécessaires à la réussite de tous les élèves.</u>
Collège	
3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.	<u>Le SNES demande l'abrogation de la réforme du collège. A travers la mise en place de l'horaire unique à 26h, de la diminution des enseignements disciplinaires et de leur mise en cause globale (EIST- nombreuses LV2- lettres classiques), de l'interdisciplinarité contrainte et sans moyens, de la caporalisation des équipes, c'est l'ambition même d'un collège démocratisant l'accès au savoir qui est menacé.</u> Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui, en démocratisant l'accès aux savoirs, permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents. <u>La définition d'un horaire unique de 26h élève fait évoluer la structure vers davantage d'inégalités. Les enfants issus des milieux populaires seront les premières victimes de cette diminution du temps d'école. Ce phénomène négatif pour tous les élèves sera particulièrement catastrophique dans les établissements de l'éducation prioritaire, du fait de l'impossibilité d'ajouter des séquences pour compenser les déficits hérités en terme de culture et</u>

	<u>d'implicite scolaire.</u>
Lycée	
3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.	<u>Le bilan de la réforme Chatel du lycée dressé par le SNES et la profession est sans appel : le lycée a perdu en efficacité en matière de démocratisation ou d'égalité entre les séries, et en lisibilité pour les élèves et les familles. Le SNES demande, a minima, un cadrage/fléchage national des heures de dotation complémentaires introduites par la réforme du lycée, pour permettre des dédoublements dans toutes les disciplines. L'accompagnement personnalisé, qui ne convainc personne, il doit être supprimé de manière à redonner des heures aux disciplines et permettre une aide au sein de la classe.</u> <u>Le SNES demande l'abandon de la réforme du lycée .</u> Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. <u>Les options et enseignements facultatifs, vecteurs d'une offre de formation variée, doivent faire l'objet d'un financement spécifique. Le SNES condamne le non-financement des options dans les DHG de lycée qui, par un effet de seuil, favorise les gros lycées et creuse davantage les inégalités entre établissements.</u> <u>Des enseignements obligatoires ne sont pas financés, comme l'EMC dans les séries technologiques.</u> <u>Du fait de l'augmentation des effectifs des élèves de troisième arrivant au lycée, aujourd'hui ces derniers ne peuvent choisir que les enseignements d'exploration qui existent dans leur lycée de secteur. Ce sont les bacs technologiques qui pâtissent le plus de cette limitation imposée par la gestion des flux. Les enseignements d'exploration ont vocation à permettre aux élèves de découvrir de nouveaux champs disciplinaires et d'affiner leurs goûts. Il doivent rester non spécialisant.</u>

3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.	3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries. <u>Les voies du lycée sont socialement hiérarchisées : une nécessaire égale dignité des trois voies ne veut pas dire même temps et même formation pour tous et toutes, mais nécessite de mettre en place des passerelles, et de permettre une poursuite d'études supérieures à l'issue de chaque cursus.</u>
3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement. Contrer ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.	3.4 Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement. Contrer ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités. <u>Pour consolider la poursuite d'études des bacheliers ST2S, le SNES revendique la création, sur tout le territoire, de toutes les classes préparatoires spécifiques aux concours para-médicaux et sociaux, qui ont été supprimées depuis plusieurs années, dans les académies. Une option « préparation au concours d'entrer en IFSI et concours sociaux » prébac, avec une dotation de 3 heures par semaine, réparties entre 3 disciplines (STMS, français et mathématiques) à l'instar de ce qui se fait dans l'académie de Versailles , est indispensable pour faire réussir le plus grand nombre d'élèves de ST2S, qui se destinent pour beaucoup à ces champs professionnels.</u>
Classes préparatoires aux grandes écoles	
3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s'élaborer au niveau du ministère, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.	<u>Amendement proposé par UA adopté après vote</u> <u>En 3.5</u> <u>Suppression : « 48 élèves par classe est un maximum ».</u> <u>Ajout :</u> <u>Au contraire, pour démocratiser l'accès aux CPGE, il convient de créer un</u>

	<u>maillage territorial plus serré, donc d'en augmenter le nombre et de réduire les effectifs. La diversification de l'offre est aussi nécessaire, notamment pour l'accueil des bacheliers technologiques. Le SNES se bat pour élargir l'accès aux classes préparatoires, lutter contre tous les types de déterminisme.</u>
3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l'élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L'informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique.	
3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.	3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans. <u>Les ATS sont une voie de réussite pour les élèves dans la filière technologique et doivent être développées.</u>
Brevets de techniciens supérieurs	
3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.	3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. <u>Afin de permettre la poursuite des études des bacheliers technologiques et l'élévation de leur qualification, l'Education Nationale doit maintenir et développer les formations BTS dans le secteur public.</u> De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %. <u>Depuis plusieurs années le ministère profite des rénovations des BTS pour opérer des regroupements de spécialités. Le SNES s'opposera à tout regroupement qui ira à l'encontre de la réalité de chaque spécialité.</u>

3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.	<u>De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente de poursuivre leurs études en BTS, sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.</u> Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.
Apprentissage	
3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.	
3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômes permettant l'insertion professionnelle.	3.11 Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômes permettant l'insertion professionnelle. <u>Les incitations récurrentes dans certaines régions de développer le pré-apprentissage, augmentent nos craintes de voir détourner des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire d'une réelle culture commune et d'une formation permettant l'adaptation aux évolutions des métiers et des technologies.</u>
Fiche 4	

4.1. La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.	
4.2. En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.	En terme de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante <u>mais ne doit pas se substituer à la formation initiale.</u>
4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.	4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes. <u>La mise en concurrence des organismes publics avec des officines privées du fait de la mise en place par les régions de marchés publics se fait au détriment de la qualité de la formations et de l'accès au diplôme. Elle ne</u> doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.
4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.	4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés. <u>Le travail de prévention du décrochage et des abandons scolaires assuré par les équipes pluri-professionnelles de suivi doit être favorisé par des créations de postes significatives de CPE et de CO-Psy.</u>
4.5. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.	
4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose	4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela

des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis.	impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis. <u>Nous devons être vigilants quant aux interventions des associations dites « complémentaire », avec ou sans agrément, adressées par l'administration. En aucun cas elles ne doivent se substituer et pallier au manque de structures et de personnels formés dans l'Education Nationale.</u>
4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.	4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée, <u>dans le respect des champs de compétences, des publics et des missions dévolues aux personnels de l'Education Nationale.</u>
Fiche 5	
Une école exclusive ?	
5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égale dignité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.	5.1 Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles. Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égale dignité des élèves devant se traduire, selon le Ministère, par un égal accès à la classe ordinaire. <u>La mise en place des UPE2A ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de scolarisation des élèves allophones. Le SNES exige, dans tous les départements et académies, l'attribution de moyens suffisants dans les DHG pour permettre l'ouverture d'une division spécifiques avec un effectif réduit et le maintien des 26 heures de cours en collège et des 32 heures en lycée. Il demande en outre, le maintien du professeur</u>

	principal, pour que les jeunes arrivants bénéficient de toutes les chances de réussir leur scolarité et leur orientation professionnelle. <u>L'inclusion en classe ordinaire ne peut se substituer à un dispositif adapté, doit être progressive et proposée au moment opportun pour l'élève. Le SNES demande la mise en œuvre de la double inscription pour les élèves (à la fois dans l'UPE2A et en classe ordinaire) afin que les capacités d'accueil des classes ordinaires soient diminuées pour permettre cette intégration dans les meilleures conditions. Aucune pression ne doit être exercée sur les équipes pédagogiques pour intégrer le plus rapidement possible, même sous prétexte de l'attente de l'inscription d'autres élèves. Le temps de scolarisation dans l'UPE2A doit pouvoir dépasser un an si nécessaire. Pour permettre ensuite un suivi des élèves qui intègrent les classes ordinaires, des heures doivent être allouées aux établissements (module linguistique...). S'agissant des élèves allophones l'adaptation au collège ou au lycée ne relève pas seulement de l'apprentissage de la langue française mais suppose un temps d'appropriation psychologique de la trajectoire migratoire et des repères des nouveaux contextes dans lesquels sont placés ces adolescents. La présence des psychologues de l'éducation nationale que sont les CO-Psy doit être renforcée dans les établissements pour favoriser leur évolution en lien avec les équipes. Ce principe de la double inscription doit être généralisée à tous les processus d'inclusion.</u>
5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...	5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées <u>grâce à des effectifs très réduits</u>. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé. <u>Les collectivités territoriales doivent dégager les budgets pour rendre accessibles les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) à tous les types de handicap.</u>

5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.	
5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.	5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité. <u><i>Toutefois sur le terrain les pressions sont fortes pour expérimenter des dispositifs qui ressemblent traits pour traits aux dispositions que le SNES a fait retirer. Il faut s'y opposer et faire respecter les textes.</i></u>
5.5. Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.	
5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).	5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13). <u><i>L'insuffisance des places en ULIS conduit à scolariser certains élèves relevant du handicap en classe banale ou en SEGPA au mépris de leurs besoins spécifiques et parfois sans aucun moyen (AVS).</i></u> <u><i>Le SNES refuse que l'inclusion dans les classes ordinaires, sous prétexte d'universalisme, se fasse pour des raisons budgétaires.</i></u>
Fiche 6	
Hétérogénéité et différenciation-diversification	
	<u><i>L'hétérogénéité (scolaire, sociale, de handicap) des élèves peut être une richesse mais elle appelle des moyens qui permettent d'en tirer partie.</i></u>
6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller	6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent

seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.	se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées. <u>Pour ces raisons, le SNES-FSU continue de demander que les effectifs par classe soient réduits à 20 élèves en collège et 25 en lycée.</u>
6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.	6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, <u>ne permettent pas de tirer profit de l'hétérogénéité dans les classes et fragilisent les enseignements disciplinaires.</u> <u>La suppression des redoublements sans dispositif de remédiation ne démontre qu'une volonté de gestion des flux qui ne se préoccupe pas de la fragilité scolaire des élèves, et fait porter sur eux seuls la responsabilité de leur échec. Cette suppression ne peut ainsi qu'accroître l'échec scolaire et la fracture sociale entre les élèves.</u> <u>Le SNES-FSU demande que les moyens soient abondés et que les enseignants soient formés, pour mettre en place les dispositifs de remédiation prescrits par les conseils de classe.</u>
6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.	
6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.	6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe, en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves, afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux. <u>Cela doit pouvoir se réaliser en abaissant les effectifs par classe ou en offrant des cours supplémentaires à ceux qui en ont besoin.</u>

	<u>Les choix d'orientation des élèves demeurent fortement différenciés selon le sexe. La permanence des stéréotypes sexistes est génératrice d'inégalités. Le SNES s'engage pour que soit prise en compte la responsabilité de l'Ecole dans la reproduction de ces stéréotypes (contenus disciplinaires, manuels scolaires, pratiques pédagogiques...) et de leurs conséquences sur la place des femmes.</u>
Fiche 7	
Contenus, programmes, pratiques	
7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).	7.1 Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes. <u>En outre, la mise en place simultanée de nouveaux programmes sur les quatre niveaux du collège est absurde pédagogiquement pour les élèves et intenable pour les enseignants.</u> De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2). <u>Il demande également le retrait de l'ensemble des « parcours » d'élèves qui individualisent la formation et du socle commun qui est au fondement de l'école du socle que nous refusons.</u>
7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent *contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. *Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pilier d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.	7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent <u>L'éducation à la citoyenneté doit</u> contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. <u>Pour ces raisons, le SNES-FSU demande la suppression de l'enseignement "moral" et du livret citoyen.</u> Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.

7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique. Interdisciplinarité	
7.4. Les croisements interdisciplinaires raccrochés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.	7.4. Les croisements interdisciplinaires raccrochés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, <u><i>car ils requièrent une grande autonomie et une connaissance des implicites nécessaires à ce type de réalisation. Les élèves</i></u> risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.
7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.	7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants, <u><i>un temps de concertation inclus dans les services et dont les modalités soient déterminées par les enseignants ,et des moyens pour dédoubler les classes ou permettre le co-enseignement. »</i></u> Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI, <u><i>qui ont conduit à une diminution des horaires disciplinaires.</i></u>
7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines	Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait

devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.	travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI. 7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines, <i>sur la base du volontariat</i> , devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI..
7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.	
Fiche 8	
Evaluation	
8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).	

8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire. En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite. Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.	Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire. <u>Cependant, l'évaluation du socle maintient la méthode de fichage individuelle des compétences des individus et non de leur production. C'est également un moyen de pression hiérarchique supplémentaire, exercée sur les collègues dont les élèves n'auraient pas validé toutes les compétences dans le cadre du livret scolaire unique numérisé. C'est pourquoi le SNES-FSU refuse la généralisation de l'évaluation par compétences et demande l'abandon du livret scolaire unique numérisé.</u> En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite. Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides. <u>Le SNES demande l'abrogation du décret définissant le nouveau brevet.</u>
8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.	8.3. <u>Le SNES s'oppose aux divers projets du ministère visant à introduire ou à généraliser des épreuves en cours d'année (ECA). En effet de tels dispositifs sont pédagogiquement nuisibles, constituent une surcharge de travail non payée et remettent en cause le caractère national du diplôme du baccalauréat. Il revendique la suppression des ECA en langues vivantes et le retour à des épreuves terminales. De même, il s'oppose à la transformation des épreuves du baccalauréat pour les adapter à l'évaluation selon la logique des compétences : il défend le principe d'une évaluation propre de chaque discipline et de toutes les disciplines.</u> Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. <u>Les modalités du nouveau livret scolaire lycéen (LSL) ne sauraient évaluer</u>

	<u>l'élève par compétences ni l'engagement lycéen.</u> Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.
Fiche 9	
9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).	<u>9.1 Le Ministère de l'EN a ratifié un « partenariat » avec Microsoft. Tous les élèves utiliseront des programmes en ligne. Toutes les activités des élèves seront hébergées et soigneusement enregistrées par Microsoft. Le suivi et la mesure des performances des enfants font partie de l'accord. Il s'agit d'analyser et de « profiler » les enfants.</u> <u>Alors qu'il existe des logiciels libres et souvent gratuits tels que Libre Office, nous allons verser des redevances à une multinationale.</u> <u>Au début de l'année, 60 000 participants à une consultation du ministère, s'étaient prononcés à 95% pour « un accès libre aux ressources culturelles et scientifiques des établissements publics ». Nos collègues proposaient l'utilisation de logiciels libres.</u> <u>Le SNES dénonce cet accord du 15 décembre 2015, qui porte atteinte à la liberté pédagogique des enseignants, ainsi qu'à celle de nos élèves.</u> <u>Le SNES réclame qu'une large place soit faite aux logiciels libres.</u> Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique, au lieu de saupoudrages et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).

9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.	9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que <u>les personnels</u> les outils et équipements nécessaires à cette formation.
9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.	9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien (avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.) <u>avec les disciplines.</u>
9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.	<u>Le SNES s'oppose à la transformation du Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire.</u> Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac. <u>à tous les niveaux du secondaire et notamment pour les formations post-bac.</u>
Fiche 10	
Service public d'éducation et territoires	
10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat	10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles

dégradé. La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.)	cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé. La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.) <u>Plus de dix ans déjà que les CIO se battent pour rester service public d'orientation de l'Éducation nationale ! Cette bataille conduite avec succès en 2003 contre la décentralisation initiée par le gouvernement Raffarin renaît périodiquement avec les mêmes objectifs, conformes aux recommandations européennes : faire de l'orientation tout au long de la vie un instrument de régulation des politiques de formation professionnelle et d'emploi. L'actuel gouvernement a décidé la création d'un service public régionalisé d'orientation qui va tout à fait dans le même sens. Désormais, toutes les mesures qui visent à développer les compétences des Régions en matière de développement économique et de formation professionnelle ont des conséquences directes sur l'orientation, et donc sur les CIO et leurs personnels. Ainsi, l'adoption du pacte de compétitivité, la loi sur la formation professionnelle, mais aussi au travers de la revue des missions de l'État, les menaces de transfert de nouvelles compétences de l'État sur les « grandes Régions », toutes ces dispositions remettent sur le devant de la scène la question de la place de l'orientation scolaire et du rôle des CIO. Une nouvelle bataille a permis que les CIO restent ancrés dans l'Éducation nationale et ne fassent pas partie du SPRO.</u>
10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié	Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et <u>des indicateurs transparents, et des moyens pour permettre aux élèves de toutes les classes sociales de réussir.</u> Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?
10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.	10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité, <u>dans un cadre de financement respectant le principe d'un financement public pour l'école publique et privé pour l'école privée.</u>

10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.	
10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement.	10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement. <u><i>Un abaissement des effectifs dans les classes peut permettre de tirer profit de l'hétérogénéité.</i></u>
10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.	
10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux sur les relations avec les parents.	
Fiche 11	
Education prioritaire	
11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.	
11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.	

11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.	11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, <u>La prétendue relance de l'éducation prioritaire n'a pas intégré ou maintenu dans son périmètre, de nombreux établissements qui en relèvent. D'autre part sa mise en œuvre concrète s'est accompagnée de dérives managériales inacceptables en REP+, et de moyens en baisse en REP. Une véritable relance de l'EP est donc plus que jamais nécessaire.</u> Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés, et partagés <u>et nationaux</u> permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire. Le SNES revendique le retour des lycées dans l'Education prioritaire et l'intégration dans ce dispositif de tous ceux qui peuvent y prétendre.
Fiche 12	
Les personnels face aux prescriptions	
12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.	<u>La réforme du collège dégrade les conditions de travail et remet en cause les bases mêmes du métier enseignant. L'augmentation de la part d'autonomie des établissements et l'instauration de hiérarchies intermédiaires sont inacceptables. Elles constituent une menace pour l'égalité de traitement de l'enseignement sur tout le territoire et pour tous les élèves. Elles entravent la liberté pédagogique des enseignants soumis aux choix internes de leur établissement et créent des situations de dilemme professionnels qui accroissent la souffrance au travail.</u>

12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement. Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.	La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement. Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline. <u>Les programmes du collège 2016 sont conçus en cohérence avec la réforme que nous combattons. Ils doivent donc être abrogés, de nouveaux programmes avec des repères annuels forts doivent être rédigés.</u>
12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifiant les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.	
12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et	

diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.	
Fiche 13	
Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension	
Les « éducation à »	
13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.	13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.
13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.	13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.
Vie lycéenne et collégienne	
13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.	
13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.	13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas. <u><i>Les droits des élèves sont trop peu utilisés (réunion, représentants...) ou respectés.</i></u>

	<u><i>Pouvoir se construire comme citoyen-es éclairé-e-s et émancipé-e-s passe par la possibilité pour tous de mener des débats collectifs et d'être acteur des décisions prises dans les établissements. Le SNES demande donc la mise en œuvre d'institutions et de temps dédiés au collège et au lycée pour permettre aux élèves d'investir la vie collective de leur établissement (conseils des collégiens, organisation libre des syndicats lycéens...).</i></u> <u><i>Le SNES continuera à s'engager pour empêcher les mesures disciplinaires dans le cadre d'un mouvement social.</i></u>
13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniers plus souvent réunis.	
13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.	
Services en ligne	
13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité. Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.	
Animation et vie scolaire	
13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans	

que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.	
Fiche 14	
La psychologie dans l'éducation et l'orientation	
14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.	<u>Il aura fallu près de 30 ans pour que le Ministère de l'Education Nationale accepte enfin de créer un corps de psychologues « de la maternelle à l'université». Ce nouveau corps regroupera, sans les confondre les actuels psychologues scolaires, nommés dans les RASED et exerçant dans les écoles, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs, nommés dans les CIO qui interviennent dans les collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur. Un corps de psychologues du second degré dont les missions concerneront l'accompagnement, le suivi, la contribution à la réussite et aide à l'élaboration des projets d'orientation des élèves et étudiants.</u> Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.
14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.	
14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles	14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-

contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.	bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale <u>et à la pression démographique</u>. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.
14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.	<u>Depuis le 1er Janvier 2015, la région doit mettre en place, en lien avec l'Etat les nouvelles dispositions sur le décrochage prévues par le décret interministériel du 5 Décembre.</u> La création d'un droit opposable au retour en formation, pour tous les jeunes sortis du système scolaire, sans qualification reconnue, peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. <u>Ce décret prévoit l'obligation d'accueillir les jeunes dans un délai de 15 jours, assurer un entretien et un bilan, formaliser un projet et suivre la réalisation de celui-ci.</u> La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement. <u>Là encore, il faut différencier le premier accueil et la prise en charge afin que les structures reçoivent leurs publics « cibles ». Compte tenu de l'estimation du nombre de jeunes concernés par ce dispositif (50 000 selon les chiffres du ministère), il faut définir précisément les rôles de chacun, les COPsy ne sauraient se voir mobilisés au-delà des plus jeunes (16/18ans par exemple, ou sortis de l'école depuis moins d'une année), afin de ne pas se voir détournés de leurs missions prioritaires au sein de l'école. La question des moyens se pose également, il faudrait créer quelques centaines de postes de conseillers d'orientation-psychologues pour répondre aux exigences de ce décret.</u> <u>Les PSAD (plateforme de suivi et d'appui au décrochage scolaire). Les DCIO ont un rôle important puisqu'ils assurent le repérage et le suivi des jeunes. Pour leur garantir un retour en formation et un accès à la qualification il faut donner de réels moyens aux PSAD : places supplémentaires dans les filières de l'éducation nationale, mise à niveau.</u>

14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.	14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. <u><i>Elle ne fait que reporter les difficultés des élèves sans les résoudre et fait porter sur eux et leurs familles la responsabilité de l'échec scolaire</i></u> . Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies, permettant ainsi des réorientations de parcours. <u><i>Des remédiations doivent être mis en place pour répondre aux besoins des élèves en difficulté ou nécessitant un accompagnement à l'orientation.</i></u>
	<u><i>14.6. les CIO services de l'Éducation nationale</i></u> <u><i>Les CIO, au nombre de 500, sont financés par moitié par l'Etat et par les départements pour l'autre moitié. Depuis 2010 les départements se désengagent progressivement du financement des CIO, s'appuyant sur la baisse des dotations de l'Etat et plus récemment sur la perte de la clause de compétence générale des départements.</i></u> <u><i>Face à ce désengagement, le ministère définit une carte cible constituée de 373 CIO qu'il continuera de financer. Cela signifie, que si tous les départements décident de ne plus financer, le réseau des CIO serait réduit de plus d'un tiers.</i></u> <u><i>Il s'agirait d'une réduction drastique de services publics de proximité, qui pénaliserait les élèves et les familles les plus fragiles, ainsi que les publics qui ne peuvent pas être reçus en établissement scolaire (élèves nouvellement arrivés en France, décrocheurs...). Cette carte cible ne permet pas aux CIO d'assurer leurs missions et ferait la part belle aux officines privées, renforçant ainsi les inégalités.</i></u> <u><i>Le SNES demande une reprise progressive des 167 CIO restants afin de préserver le réseau national des CIO, déjà insuffisant pour couvrir l'ensemble du territoire.</i></u>
Définition des sigles et acronymes utilisés dans ce document	
<u>Thème 1</u>	
AP : Accompagnement Personnalisé ATS : Adaptation technicien supérieur	

BTS : Brevet de technicien supérieur CFA : Centre de formation d'apprentis CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire CPE : Conseiller principal d'éducation CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation DHG : Dotation horaire globale ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie EMC : Enseignement moral et civique EMI : Éducation aux médias et à l'information EP : éducation prioritaire EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement ICN : Informatique et création numérique IDD : Itinéraires de découverte ISN : Informatique et sciences du numérique PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire REP : Réseau d'éducation prioritaire SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté STS : Section de technicien supérieur TMD : Technique de la musique et de la danse	